

COMMUNE DE
LE GAVRE

**RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 05/07/2024

Référence dossier

**N° PC 44062 23 B0017
M01**

Par : Monsieur BELLIOU Dylan

Demeurant à : 7 bis, La Piquetterie
44130 LE GAVRE

Pour : la modification de la pente de toit de la construction

Sur un terrain sis à : Lot n°1 – Lotissement « LA PIQUETTERIE 2 »
LA PIQUETTERIE
44130 LE GAVRE

Le Maire,

Vu la demande de Permis de Construire Maison Individuelle susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le PLU approuvé le 05/12/1986, révisé les 06/07/2005 et 03/02/2010, modifié les 07/03/2012, 05/06/2013 et 23/02/2022 ;

Vu l'arrêté de permis de construire délivré en date du 30/07/2024 ;

Vu la demande de retrait du Permis de Construire Maison Individuelle, déposée par Monsieur BELLIOU Dylan, en date du 29/10/2025 par courriel ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : IL EST PROCÉDÉ AU RETRAIT du permis de construire ci-dessus référencé.

Fait à LE GAVRE,
Le 5 novembre 2025

Le Maire,
Nicolas OUDAERT

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues
à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

Cadre réservé à l'administration

Date d'envoi au Préfet : 6 / 11 / 2025

Date de première présentation au demandeur : 7 / 11 / 2025